

Transformation du programme de baccalauréat en pharmacie de l'Université de Montréal en un programme de doctorat de 1^{er} cycle en pharmacie (Deuxième partie)

*Claude Mailhot, Johanne Vinet, Pierre Moreau, Chantal Pharand,
Françoise Crevier, Claudine Laurier, Robert-Georges Paradis*

Résumé

Objectif : À l'automne 2001, le Conseil de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal confia à son Comité des études le mandat de planifier, d'organiser et de réaliser les travaux de révision du programme de baccalauréat en pharmacie, en concertation avec les divers intervenants du milieu de pratique.

Mise en contexte : Le présent programme de baccalauréat d'une durée de quatre ans comporte 142 crédits répartis sur huit trimestres, dont 14 crédits de stage en quatrième année. Le seul titre de bachelier ne permet pas directement d'exercer la profession de pharmacien. Les diplômés doivent réaliser les stages de formation professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Le programme de doctorat proposé comprend 164 crédits et est d'une durée de quatre années réparties sur neuf trimestres. Ce programme comporte 124 crédits de cours et 40 crédits de formation en milieu de pratique. Le grade offert est un doctorat en pharmacie. L'Ordre des pharmaciens du Québec reconnaît le programme de Pharm. D. proposé comme diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de la profession au Québec.

Conclusion : L'implantation du programme de doctorat professionnel est prévue pour le trimestre d'automne 2007. Les premiers finissants du programme devraient donc recevoir leur diplôme au cours de l'année 2011. Un programme de mise à niveau devrait être disponible en septembre 2010 pour les bacheliers en pharmacie désirant obtenir le titre de Pharm. D. Ainsi, le matériel pédagogique pour l'ensemble du nouveau programme aura été développé et expérimenté.

4. Description du programme

La discussion présentée en première partie de cet article a mis en évidence plusieurs facettes d'une problématique auxquelles le nouveau programme Pharm. D. apporte des solutions concrètes. Par exemple, on suggère de « rehausser le niveau de maîtrise de plusieurs compétences ». Le nouveau programme s'appuie sur le profil de compétences du pharmacien; son architecture, ses techniques pédagogiques, son environnement d'apprentissage et d'évaluation sont conçus en fonction du développement de ces compétences.

La proposition à l'effet de mieux intégrer les connaissances a été considérée comme une priorité de sorte que toutes les disciplines sont maintenant intégrées, dans une perspective plus proche de la pratique de la profession. L'environnement pédagogique est conçu de façon à favoriser la participation active de l'étudiant. La formation pratique est intégrée plus tôt, permettant aux étudiants de faire un stage dès leur première année, et elle est prolongée, passant de 14 à 40 semaines.

4.1 Principales caractéristiques du programme

Le programme de doctorat professionnel de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal se caractérise par : un enseignement centré sur un apprentissage dont la responsabilité est partagée entre les étudiants et les enseignants; une formation axée sur le développement d'un haut degré de professionnalisme préparant les candidats à faire preuve d'engagement, de respect des règles de déontologie, de sens des responsabilités; et un programme d'études structuré en fonction du développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession, intégrant les sciences biomédicales, pharmaceutiques, pharmacologiques, pharmacothérapeutiques, sans négliger les aspects socioéconomiques, administratifs, législatifs, éthiques et comportementaux.

Claude Mailhot, Pharm. D., est professeure titulaire et vice-doyenne aux études à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Johanne Vinet, B. Pharm, M. Sc., est responsable de formation professionnelle à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Pierre Moreau, Ph. D., est professeur agrégé à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Chantal Pharand, Pharm. D., est professeure agrégée à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Françoise Crevier, Ph. D., est designer pédagogique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Claudine Laurier, Ph. D., est professeure titulaire et secrétaire de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Robert-Georges Paradis est adjoint académique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

4.2 Objectifs du programme et compétences visées

4.2.1 Objectifs et compétences

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients, en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé; à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenants de première ligne; à agir en interdisciplinarité avec les autres acteurs du système de santé; et à favoriser le développement et la reconnaissance sociale de leur profession.

Afin d'habiliter pleinement l'étudiant à exercer sa profession, le programme vise la maîtrise de compétences (transversales et spécifiques à la profession) suivantes :

1. Faire preuve d'altruisme, d'excellence, d'honnêteté et d'intégrité, de sens du devoir et de respect des autres (**professionnalisme**);
2. Communiquer efficacement avec divers publics en utilisant des stratégies variées et qui tiennent compte de la situation, du but de la communication et de la clientèle visée (**communication**);
3. Faire preuve de coopération et de solidarité au sein de l'équipe de travail et participer efficacement à la détermination et à l'atteinte des objectifs; en contexte interdisciplinaire, contribuer à la tâche commune en respectant son champ d'expertise et celui des autres (**travail en équipe et interdisciplinarité**);
4. Appliquer les principes de la démarche scientifique et de la pensée critique pour résoudre les problèmes qui surviennent (**raisonnement scientifique et pensée critique**);
5. Reconnaître ses besoins d'apprentissage; développer, utiliser et évaluer les stratégies d'apprentissage favorisant le développement de ses compétences professionnelles et de ses aptitudes (**autonomie dans l'apprentissage**);
6. Assumer un rôle afin d'améliorer sa profession, le système de soins et la santé de la communauté; faire preuve de confiance en soi, de proactivité et d'initiative, de créativité, de vision et de souplesse de comportement (**leadership**);
7. Déterminer les besoins pharmacothérapeutiques d'un patient, tout en encourageant son autonomie dans la gestion de sa santé : déterminer les problèmes (réels ou potentiels) reliés à sa pharmacothérapie, concevoir et appliquer un plan de soins afin de résoudre ou de prévenir ces problèmes et en assurer le suivi (**soins pharmaceutiques**);

8. Fournir les informations relatives aux médicaments et s'impliquer dans les politiques relatives à l'utilisation des médicaments; participer aux activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités (**services à la communauté**);
9. Gérer son temps, les ressources humaines, la pratique et les opérations qui y sont reliées en conformité avec le cadre juridique de la profession (**gestion de la pratique et des opérations**).

Cette liste de neuf compétences de haut niveau est dérivée directement du profil de compétences du pharmacien. Une description détaillée des éléments associés à chacune de ces compétences a été réalisée afin de guider le développement du programme. Il importe cependant de noter que cette liste décrit le profil de compétences du professionnel, ce qui suppose un parachèvement résultant de quelques années de pratique dans le milieu. Pour le finissant en pharmacie, on s'attendra à ce que toutes ces compétences soient installées, sachant très bien que la souplesse et l'aisance apparaîtront graduellement au cours des premières années de pratique.

4.3 Structure

4.3.1 Architecture générale

Avant même de commencer la conception du programme de doctorat professionnel, les principes suivants ont été énoncés :

- Chaque année du programme doit être guidée par une thématique signifiante pour l'étudiant le faisant évoluer d'un contexte relativement restreint (soins aux patients) à une perspective plus large (interdisciplinarité, continuité des soins, activités de promotion et de prévention de la santé);
- L'étudiant doit pouvoir réaliser un stage dès la première année afin d'être exposé rapidement à son rôle d'intervenant de première ligne. La première année doit donc, d'emblée, fournir des outils suffisants pour que l'activité de stage soit signifiante;
- La majorité des cours se rapportant aux compétences disciplinaires doit être structurée en fonction des systèmes physiologiques. Les connaissances ainsi organisées seront plus faciles d'accès lors de l'exercice de la profession;
- La structure doit favoriser l'interdisciplinarité afin de permettre à l'étudiant de se préparer à exercer son rôle au sein d'une équipe multidisciplinaire et à assurer la continuité des soins;
- Des cours doivent être développés spécifiquement dans le but de faciliter l'intégration des compétences tant spécifiques que transversales.

Pour respecter ces principes de conception, le programme a été créé en trois étapes : l'identification des thématiques annuelles, l'élaboration d'une cartographie des compétences-connaissances et la création de modules.

4.3.2 Identification des thématiques annuelles

Pour chaque année du doctorat, une thématique particulière a été formulée afin de créer des jalons et de motiver l'étudiant en le mettant rapidement en contact avec la pratique professionnelle.

An 1 : S'intégrer dans un milieu de pratique;

An 2 : Prodiguer des soins pharmaceutiques dans un contexte multidisciplinaire;

An 3 : Prodiguer des soins pharmaceutiques et offrir des services dans son milieu et dans sa communauté;

An 4 : Intégrer les compétences dans une pratique professionnelle.

4.3.3 Élaboration d'une cartographie des compétences et des connaissances

Pour chacune des thématiques annuelles, on a procédé à la distribution des compétences en tenant compte des contraintes suivantes : 1- certaines ressources cognitives doivent être installées dès la première année pour permettre le développement subséquent de plusieurs compétences; 2- les compétences sont développées graduellement et en spirale; cela signifie qu'une compétence donnée sera impliquée à plusieurs reprises dans des contextes différents et avec un degré de complexité croissant; 3- les compétences sélectionnées doivent être en lien direct avec la thématique annuelle.

4.3.4 Création de modules

Afin de faciliter la structuration du programme, des modules ont été créés. Ils ont pour vocation de regrouper, par affinité, les différents savoirs essentiels. Ces modules, qui s'étendent sur l'ensemble du programme, ont été subdivisés en cours. Voici la description des six modules en question.

Module 1 – Le médicament et l'Homme

Ce module rassemble les cours traitant principalement de la compétence de prestation des soins pharmaceutiques. Au premier trimestre, les quatre cours du Module 1 exploitent une approche intégrée par systèmes physiologiques réunissant les connaissances d'anatomie, de physiologie, de biochimie, de biologie cellulaire et moléculaire et de nutrition.

Au deuxième trimestre, trois cours en approche intégrée abordent la chimie médicinale, la physicochimie, la galénique, la pharmacogénétique, la pharmacocinétique et la pharmacodynamie. Finalement, les quatorze cours de

soins pharmaceutiques font appel, toujours de façon intégrée, à la physiopathologie, à l'évaluation de l'état physique, à la biologie clinique, à la galénique appliquée, à la pharmacologie, à la cinétique clinique, à la toxicologie et à la thérapeutique.

Module 2 – Le médicament et la société

Les cours associés à ce module ciblent principalement les compétences complémentaires à celles du module précédent, soit les compétences spécifiques Services à la communauté et Gestion de la pratique et des opérations. Les disciplines traitées sont les suivantes : communication, pharmacoéconomie, pharmacoépidémiologie, biostatistique, évaluation critique de l'information, législation, éthique, gestion et administration, systèmes de santé, sociologie de la santé et du médicament.

Ils abordent également les connaissances nécessaires au développement des compétences transversales (professionnalisme, communication, travail en équipe et interdisciplinarité, raisonnement scientifique et pensée critique, autonomie dans l'apprentissage et leadership).

Module 3 - Laboratoires

Ce module est d'abord centré sur la mise en pratique d'habiletés provenant des deux modules précédents, mettant l'accent sur le développement graduel des habiletés du domaine des soins pharmaceutiques, notamment sur l'évaluation de l'état physique, l'utilisation des dispositifs d'administration des médicaments et des instruments médicaux, la consultation et l'analyse du dossier patient, le processus de préparation et de distribution des médicaments, la communication et l'interaction avec le patient et les autres professionnels de la santé.

Module 4 – Activités d'intégration

Les activités du Module Laboratoires ont une fonction d'intégration, mais elles demeurent limitées à des procédures relativement circonscrites. Le module Activités d'intégration est le véritable lieu où s'intégreront globalement les compétences disciplinaires et transversales. Les activités, s'arrimant au thème de chaque année universitaire, y sont de plus grande portée que dans les cours Laboratoires et permettent le développement d'habiletés plus complexes.

Module 5 – Stages

Ce module comporte des activités de formation pratique : trois en milieu communautaire, trois en milieu hospitalier et une dernière à thématique optionnelle. Les stages permettent de réinvestir, dans la pratique, l'ensemble des savoirs et d'actualiser les compétences. Ils favorisent, en outre, le développement d'habiletés relatives à l'interdisciplinarité.

Module 6 – Cours à option

Les cours du Module 6 seront accessibles au trimestre d'hiver de la troisième année. Les étudiants choisiront un minimum de trois crédits parmi une liste de cours à option.

4.3.5 Structure du programme

Le programme de doctorat en pharmacie totalise 164 crédits, dont 161 de cours obligatoires et 3 de cours à option. Le tableau I montre la structure globale du programme. Les modules sont identifiés dans la colonne de

gauche. On notera que les trimestres d'hiver de l'an 1 et de l'an 2 sont prolongés de quatre semaines pour permettre la tenue de deux stages. L'an 4 s'étend sur trois trimestres, ce qui porte l'ensemble de la formation du Pharm. D. à neuf trimestres.

4.4 Approche pédagogique

Énoncer qu'un programme repose sur l'approche par compétences renseigne sur la finalité de la formation, mais ne fournit pas d'indications quant à l'approche pédagogique que l'on compte privilégier pour y arriver.

Annexe 1 : Quelques questions fréquemment posées sur le programme de Pharm. D.

1. Qu'advient-il des stages de l'Ordre?

Lors de sa séance du 2 avril 2003, le bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a adopté à l'unanimité la recommandation formulée par le Comité sur la formation des pharmaciens. L'OPQ venait ainsi appuyer le principe du développement d'un programme de doctorat professionnel donnant ouverture au permis d'exercice de la profession, programme devant intégrer les stages de premier cycle et d'internat actuellement administrés par l'Ordre.

Cet appui de principe au projet confirmait que l'Ordre était prêt à reconnaître que la formation pratique d'un tel programme répondra aux objectifs de formation des stages actuels de l'Ordre, soit les stages de premier cycle et le stage d'internat. À la fin de ses études, le diplômé aurait donc directement accès à la pratique, selon les modalités déterminées par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Cet appui de principe au programme fut suivi d'un appui plus formel à la suite du dépôt du document de présentation du programme.

2. Qu'advient-il du programme de maîtrise professionnelle en pratique pharmaceutique?

La Faculté maintiendra le programme de maîtrise professionnelle en pratique pharmaceutique, qui continuera d'être requise pour la pratique en établissements de santé. Une mise à jour du programme s'avérera nécessaire afin d'assurer la complémentarité avec le programme de doctorat en pharmacie.

3. À quel moment la Faculté de pharmacie prévoit-elle implanter ce programme?

L'implantation du programme de doctorat en pharmacie est prévue pour la session d'automne 2007. Les premiers étudiants devraient recevoir leur diplôme de doctorat professionnel au cours de l'année 2011.

4. Les deux facultés québécoises offriront-elles un programme de doctorat en pharmacie ?

Pour le moment, les deux facultés ont amorcé des travaux de révision de programme. La date visée par l'Université Laval pour la mise en place de son nouveau programme n'est toutefois pas encore annoncée.

5. Ce diplôme sera-t-il exigé pour la pratique ou pour conserver le titre de clinicien associé?

À l'implantation d'un programme de doctorat en pharmacie, tous les pharmaciens détenteurs d'un diplôme B. Pharm. conserveront leur permis d'exercice au Québec. L'Ordre des pharmaciens du Québec reconnaîtra le programme de doctorat en pharmacie comme diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de la pharmacie.

Par ailleurs, la Faculté de pharmacie n'exigera pas le diplôme de doctorat pour obtenir ou pour renouveler le titre de clinicien associé. Il est cependant prévu de revoir le programme de certification des cliniciens associés afin de maintenir les compétences requises à leurs fonctions d'enseignement.

6. Y aura-t-il possibilité pour les pharmaciens détenteurs d'un baccalauréat en pharmacie d'obtenir ce diplôme?

La Faculté s'est engagée à développer un programme de formation d'appoint pour les pharmaciens en exercice désirant obtenir le diplôme de doctorat en pharmacie. L'échéancier visé pour l'implantation d'un tel programme est l'année 2010.

7. Je désire avoir plus d'information sur un éventuel programme de formation d'appoint.

Concernant cette formation d'appoint, la Faculté a déjà retenu des questions qui ont été posées depuis le début des travaux de modification du programme. Les questions fréquemment soulevées portent, entre autres, sur les sujets suivants : la date d'implantation du programme de formation d'appoint, les conditions d'admission et d'accessibilité, la possibilité d'inscription à temps plein/partiel ou comme étudiant libre et les modalités de reconnaissance de la maîtrise en pratique pharmaceutique ou d'activités de perfectionnement professionnel.

Bien qu'en ce moment, on ne puisse répondre à ces questions, le Comité directeur du programme Pharm. D. pourra déterminer des éléments de réponse au cours de la phase d'implantation du doctorat en pharmacie ainsi que lors de diverses consultations à prévoir au cours des prochaines années.

Autrement dit, l'approche par compétences décrit l'état attendu et non le moyen d'y parvenir.

Cette décision d'opter pour une approche par compétences a ses impératifs : les compétences doivent être construites par les étudiants et, pour y arriver, ils disposent de quatre années (9 trimestres). Les compétences ne s'enseignent pas, elles se développent et s'installent graduellement par chaque individu lors de ses interactions avec les professeurs, avec ses pairs et avec le matériel pédagogique mis à sa disposition. Par conséquent, il revient à l'équipe pédagogique de créer des environnements riches et propices à l'atteinte de cette finalité.

Plutôt que de sélectionner d'office une technique pédagogique particulière, le programme exploitera un ensemble de techniques centrées sur l'apprentissage et qui possèdent des caractéristiques communes :

- l'étudiant est cognitivement actif et très sollicité lors de l'activité;
- le travail avec les pairs est possible, sinon essentiel;
- la consultation de matériel de référence est importante;
- le contexte professionnel peut servir de toile de fond, de contexte à l'activité proposée;
- la technique favorise le développement de l'autonomie;
- la technique laisse une place importante à la recherche et à la résolution de problèmes;
- le professeur joue le rôle d'accompagnateur, d'expert ou de motivateur.

Lors de la sélection d'une technique particulière pour telle ou telle portion de cours, plusieurs éléments entreront en ligne de compte : la nature des compétences visées, le type des connaissances mises en cause ainsi que les contraintes inhérentes. On tâchera également d'introduire une certaine diversité de façon à éviter la monotonie et, surtout, de façon à convenir, dans l'ensemble, à divers styles d'apprentissage.

Il importe de noter que l'un des principes directeurs relatifs à l'approche pédagogique stipule que l'on devra choisir des techniques pédagogiques ayant les caractéristiques mentionnées plus haut. Cette orientation prise par les membres de la Faculté montre que le changement de paradigme est traité sérieusement et que chacun devra s'investir pour que les étudiants développent les compétences qui caractérisent le pharmacien, un professionnel de la santé.

4.5 Encadrement

Plusieurs mécanismes d'encadrement seront mis de l'avant afin de maintenir la motivation des participants et de remédier à d'éventuelles difficultés.

4.5.1 Activités de familiarisation au programme

Étant donné les nombreux aspects novateurs de ce programme (approche par compétences, responsabilisation et autonomie de l'apprenant, évaluations formatives, pédagogie centrée sur l'apprentissage, etc.), il est essentiel de préparer les étudiants afin qu'ils soient bien conscients du contexte dans lequel se dérouleront leurs études. À cette fin, une semaine complète d'activités de familiarisation au nouveau programme a été prévue. Celle-ci se tiendra au cours de la première semaine du trimestre.

4.5.2 Activités réflexives

Régulièrement et notamment à la suite d'une évaluation formative, un membre de l'équipe de professeurs donnera des rétroactions appropriées et discutera avec les étudiants dans le but de les aider à faire le point sur les apprentissages et à identifier les lacunes. On aidera également les étudiants à porter un regard critique sur leurs modes d'apprentissage dans le but de favoriser le développement d'habiletés métacognitives.

4.5.3 Travail avec les pairs

Les activités pédagogiques sélectionnées favoriseront le travail d'équipe. On sait que les connaissances se construisent graduellement, dans un processus d'essais et d'erreurs; par conséquent, le travail d'équipe est un contexte propice à la confrontation des idées et à l'installation de concepts de plus en plus justes. Cet encadrement par les pairs sera présent tout au long du programme.

4.5.4 Encadrement particulier aux stages

Afin d'assurer une préparation adéquate et une compréhension claire par les étudiants et les cliniciens associés, la Faculté prévoit maintenir l'offre d'outils et d'activités déjà en place tels que des journées pré-stages, la distribution de manuels destinés aux étudiants et aux cliniciens associés et la tenue de journées d'accueil pour les étudiants dans leur milieu de stage.

4.6 Collaboration des milieux de pratique à la formation

Avant d'entreprendre la révision du programme, la Faculté s'est penchée spécifiquement sur la faisabilité d'un programme de stages d'une durée totale de 40 semaines. Le programme actuel peut compter sur 625 cliniciens associés (pharmaciens responsables de stage) répartis dans 29 établissements de santé (389 cliniciens) et 179 pharmacies communautaires (236 cliniciens). Ces milieux de pratique sont situés principalement dans la grande région montréalaise mais également à Trois-Rivières, Sherbrooke, Drummondville et plusieurs autres villes. Pour offrir le programme de stages proposé, il sera nécessaire de recruter 200 nouveaux cliniciens associés répartis dans environ 25 établissements de santé et 40 pharmacies communautaires. Les responsables du programme de stages actuel

ont identifié les étapes de recrutement nécessaires pour atteindre ces objectifs et ont reconnu que ce défi était réalisable. L'appui de toutes les associations de pharmaciens à ce projet de programme nous indique que le recrutement de pharmaciens à titre de cliniciens associés devrait pouvoir se réaliser grâce à la collaboration de tous.

5. Valeur ajoutée du nouveau programme

Le programme de doctorat professionnel de 1^{er} cycle offre une plus-value significative au point de vue pédagogique. Certaines modifications sont majeures et auront des retombées importantes sur la qualité de la formation offerte. La section qui suit fait ressortir les principales modifications.

5.1 Approche par compétences

Puisque l'on souhaite former des professionnels dont les compétences se rapprocheront le plus possible du profil du « pharmacien modèle », il est cohérent de construire le programme autour de l'approche par compétences. Étant donné que les compétences « ne s'apprennent pas », mais qu'elles se développent et s'installent graduellement par la pratique, l'environnement d'apprentissage sera caractérisé par l'exploitation de techniques pédagogiques où l'étudiant est l'acteur principal de son apprentissage; l'enseignant intervient tantôt comme accompagnateur, tantôt comme expert, parfois comme modèle.

De plus, l'apprentissage dans l'action étant essentiel au développement des compétences, il est nécessaire de prévoir plusieurs types d'activités pertinentes. À cet égard, toutes les habiletés requises à la pratique seront développées à l'intérieur du Module Laboratoires (Module 3) et utilisées dans le Module d'activités d'intégration (Module 4). C'est dans ce contexte que, par exemple, des habiletés relatives à l'interdisciplinarité seront déployées en concertation avec les autres facultés de la santé. Dans cet esprit, les stages d'une durée de 14 semaines dans le programme actuel seront portés à 40 semaines dans le programme de Pharm. D.

5.2 Approche pédagogique

Dans le nouveau programme, les techniques sélectionnées seront celles qui incitent l'étudiant à une réelle participation. Les techniques seront choisies parmi un inventaire de techniques pertinentes et ce choix sera fait, principalement, en fonction de la nature de la compétence, du type d'habiletés à développer et de la nature des connaissances à s'approprier.

5.3 Développement de compétences transversales

Étant donné que les seules compétences reliées à la discipline ne sont pas suffisantes, comme en fait foi la liste des compétences (voir section 4.3.1), un effort considérable sera investi pour favoriser le développement de compétences transversales. Celles-ci seront traitées en

priorité dans des cours du Module 2, mises en pratique dans les laboratoires (Module 3), exploitées dans les cours systèmes du Module 1 et parachevées lors de cours consacrés à des activités d'intégration (Module 4) ou à des stages (Module 5). En général, grâce à l'approche en spirale, les compétences transversales seront mises à contribution à plusieurs occasions dans l'ensemble du programme.

5.4 Formation en milieu de pratique

La première année de formation vise l'intégration de l'étudiant dans un milieu de pratique. Elle vise à familiariser l'étudiant avec les deux principaux milieux de pratique par le biais des activités d'intégration et elle se termine par un premier stage (4 crédits) qui se déroule en milieu communautaire. Ainsi, l'étudiant sera rapidement mis en contact avec la réalité professionnelle. Une telle approche est motivante pour les étudiants de première année et leur procure des expériences riches sur lesquelles ils peuvent s'appuyer dès le début de la deuxième année.

En deuxième année, l'accent porte sur les soins pharmaceutiques en contexte multidisciplinaire et la formation pratique qui suit s'effectuera en établissement de santé (4 crédits), puisqu'il s'agit d'un milieu privilégié d'intégration. En troisième année, il n'y a pas de période réservée aux stages étant donné que la quatrième année est presque entièrement dévolue à ce type de formation. Le thème de la troisième année (Prodiguer des soins pharmaceutiques et offrir des services dans son milieu et dans sa communauté) permet à l'étudiant de terminer l'étude des grands systèmes physiologiques et de parfaire ses compétences transversales, notamment en ce qui a trait à la tenue de projets communautaires et aux activités de gestion de la pratique. Il est ainsi adéquatement préparé pour entreprendre la phase finale en milieu de pratique.

Finalement, les stages, qui terminent la formation en quatrième année, s'effectuent en milieu communautaire (16 crédits) et en établissement de santé (12 crédits). Un stage complémentaire sera proposé autour d'une thématique optionnelle (4 crédits).

Grâce à l'accroissement du nombre de semaines de stage (de 14 à 40 semaines), les étudiants ne seront plus tenus de participer aux stages qui sont actuellement sous la responsabilité de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Cette augmentation se traduit par l'addition d'un trimestre d'été, le programme passant de 8 à 9 trimestres. Cependant, un tel allongement ne retarde pas l'entrée en pratique. En effet, présentement les étudiants obtenant leur baccalauréat doivent par la suite réaliser le stage d'internat requis par l'OPQ, ce à quoi ils consacrent généralement leur été. Ce stage ne sera plus nécessaire dans le contexte du nouveau programme. Il est important de noter que le Comité de la formation des pharmaciens de l'OPQ a collaboré aux travaux de développement des stages du nouveau programme.

5.5 Organisation du contenu

En restructurant le programme d'études autour de l'approche par compétences, il faut reproduire le mieux possible la réalité de la pratique, les modalités d'exercice des compétences et fusionner les domaines de connaissances. C'est pour cette raison que, dans le nouveau programme de doctorat professionnel, les contenus disciplinaires seront organisés en fonction des systèmes physiologiques (gastro-entérologie, pneumologie, cardiovasculaire, neurologie, etc.). Les savoirs essentiels ne seront plus une fin en soi; ils seront considérés comme des ressources essentielles, des outils cognitifs au service des compétences à exercer.

En effet, dans l'exercice de la profession, le pharmacien met à profit ses compétences pour réaliser des tâches complexes et sélectionne parmi toutes ses ressources cognitives les connaissances nécessaires à l'exécution de la tâche, sans égard à leur domaine d'appartenance. Ainsi, pour conseiller un patient exprimant, par exemple, des problèmes digestifs, le pharmacien doit faire appel à des connaissances en pharmacothérapie, en pharmacologie, en biochimie, en biologie moléculaire, en anatomie, en physiopathologie, etc. Les connaissances sont sélectionnées en fonction de leur finalité : résoudre un problème se rapportant à un système physiologique.

Une telle refonte a des conséquences majeures, d'abord sur l'efficacité pédagogique. En calquant les conditions d'apprentissage sur les conditions de la pratique, on facilite le transfert des apprentissages. De plus, les apprentissages sont toujours mis en contexte, et la rétention des connaissances est supérieure. Par ailleurs, la conception des cours, la production du matériel d'apprentissage et d'évaluation nécessiteront un travail multidisciplinaire important pour les enseignants. Toutefois, cet effort de « fusion des disciplines » étant réalisé par les enseignants, il ne sera plus laissé à la seule charge des étudiants. Ces derniers seront aidés à cet égard, ce qui leur permettra de développer des mécanismes les amenant à une intégration autonome par la suite.

6. Conclusion

La transformation du programme de baccalauréat en un doctorat de premier cycle à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal est fondée sur une analyse complète des besoins de la population en matière de soins et de services pharmaceutiques et sur le contexte de pratique de la pharmacie. Les modifications apportées sont

issues de vastes consultations qui ont mené à un appui de l'ensemble des associations de pharmaciens du Québec. Par l'actualisation de son programme, la Faculté de pharmacie souhaite contribuer au développement de la profession en permettant aux nouveaux diplômés d'assumer pleinement leur rôle d'intervenants de première ligne.

Pour toute correspondance :

Claude Mailhot, Pharm. D.

Professeure titulaire et vice-doyenne aux études

Faculté de pharmacie, Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-5906

Télécopieur : (514) 343-5691

Courriel : claudio.mailhot@umontreal.ca

Abstract

Objective: In the fall of 2001, the council of the Université de Montréal pharmacy faculty gave its curriculum committee the mandate of planning, organizing, and implementing the revision of the Bachelor of Pharmacy program, in concert with various representatives from the work environment.

Context: The current 4-year bachelor program comprises 142 credits over 8 semesters, of which 14 credits are for a practicum in the fourth year. The title of Bachelor of Pharmacy is not sufficient to practice pharmacy. Graduates must complete the practicum for professional training imposed by the Quebec Order of Pharmacists. The proposed doctorate program comprises 164 credits for a duration of 9 semesters spanning 4 years. The 164 credits are made up of 124 course credits and 40 credits for training in a practical setting. The degree offered is a doctorate in pharmacy. The Quebec Order of Pharmacists recognizes the proposed Pharm. D. program as a degree conferring direct entry into the practice of pharmacy in Quebec.

Conclusion: The introduction of the professional doctorate program is planned for the Fall 2007 semester. The first students graduating from this program should be awarded their degrees in the year 2011. For those holding a bachelor of pharmacy and wishing to obtain the Pharm. D. title, an upgrading program should be available for September 2010.

In this way, the teaching material for the whole of the new program will have been developed and tested.